

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, un engagement fort pour les énergies renouvelables

Un avant-projet de loi relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable a été présenté par Monsieur



Chérif RAHMANI Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au Conseil des Ministres.

L'avant-projet de loi proposé a pour objet de fixer les modalités de promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable. Cet avant-projet de loi propose l'élaboration d'un programme national de promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable, et un bilan annuel de l'usage de ces énergies. Le programme national regroupe l'ensemble des actions de promotion des énergies renouvelables.

L'intérêt pour le développement des énergies nouvelles et renouvelables a été perçu très tôt en Algérie. De par sa situation géographique, l'Algérie dispose d'un gisement solaire exceptionnellement élevé. La durée d'insolation sur la quasi-totalité du territoire national dépasse les 2000 heures annuellement

et atteint même les 3900 heures sur les hauts plateaux et le Sahara. Toutefois, les efforts consentis dans ce domaine n'ont pas permis l'évolution attendue compte tenu de leur disponibilité et leur importance dans le développement économique et social.

L'Algérie, en ratifiant en avril 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, souscrit pleinement aux engagements internationaux. Ainsi, au titre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques, l'Algérie doit remplir des engagements stipulés dans la Convention par la réalisation de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, l'élaboration du plan d'action national pour l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et l'adaptation pour limiter les effets des changements climatiques sur les ressources naturelles et le développement socio-économique.

Parmi les différentes mesures à préconiser pour la mise en œuvre d'une stratégie de réduction du rythme de croissance des émissions de gaz à effet de serre, on peut citer l'introduction de nouvelles technologies dans la production de l'électricité, (l'éolien, le solaire thermique, cycle combiné et la cogénération) et le développement des énergies renouvelables, particulièrement l'énergie solaire.

Le potentiel techniquement exploitable en énergies renouvelables en Algérie est considérable et la qualité des gisements est telle que des investissements rentables peuvent être envisagés. En effet, les énergies renouvelables constituent une solution économiquement rentable pour fournir des services énergétiques aux populations rurales isolées, principalement dans les régions du Grand Sud. La valorisation des énergies renouvelables ne peut qu'avoir des retombées positives en matière d'équilibre régional et de création d'emplois.

L'Algérie possède des atouts majeurs dans le domaine de l'énergie solaire ; le programme national vise plusieurs objectifs dont la sauvegarde des ressources énergétiques non renouvelables du pays et l'augmentation des exportations des hydrocarbures (GN et GNL) grâce au développement des énergies renouvelables.

Le programme envisage des actions de réalisations concrètes à exécuter annuellement et seront par conséquent à l'origine du lancement d'une dynamique de l'emploi innovant dans le secteur, par la participation de techniciens, d'ingénieurs et de chercheurs spécialisés dans les nouvelles filières technologiques des énergies renouvelables.



Installation hybride (éolien-photovoltaïque) de production électrique au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.